

PAS DE RETOUR À LA RUE  
**FRONT ANTI-EXPULSIONS**   
PAS D'EXPULSION SANS RELOGEMENT

Communiqué de presse - Mercredi 6 janvier 2021

**Bruxelles : Covid = zéro expulsion !**

En plein hiver, en pleine crise sanitaire et sociale, alors qu'on nous demande de nous confiner et de respecter un couvre-feu, le gouvernement bruxellois s'apprête à lâcher la bride aux huissiers et à la police pour permettre à nouveau aux propriétaires d'expulser locataires et occupant·e·s indésirables, et ce à partir du 15 janvier. Déjà en temps "normal", mettre des gens à la rue est inacceptable. Par les temps qui courent, sachant qu'il n'y a aucune solution de relogement, c'est tout simplement inhumain et dangereux!

Un moratoire empêchant les expulsions domiciliaires avait été décidé par le gouvernement bruxellois en mars 2020, au début du premier confinement, puis prolongé jusqu'à fin août à force d'insistance de la part des groupes et organisations mobilisées autour du droit au logement. Avec le second confinement, un nouveau moratoire a été mis en place, en novembre 2020.

Un moratoire sur les expulsions, concrètement, c'est ce qui empêche propriétaires, huissiers et police de s'introduire chez les occupant·e·s d'un logement, de les forcer à "déguerpir"<sup>1</sup>, de les mettre dehors, avec toutes leurs affaires sur le trottoir et « débrouillez-vous ». Mais ce n'est qu'un moratoire, un dispositif temporaire forcé par la situation sanitaire qui ne fait que repousser l'échéance de l'expulsion (et, en cas d'impayés de loyers, maintient les dettes des locataires envers leur bailleur). La moindre des choses donc.

Gros problème: les expulsions pourront bientôt reprendre légalement puisque ce second moratoire, qui ne devait durer que jusqu'au 13 décembre, n'a été prolongé que jusqu'au 15 janvier (les fêtes, tout de même).

Depuis le mois de juin 2020, et malgré les moratoires, les justices de paix – compétentes en matière d'expulsions domiciliaires – sont au travail. Certains propriétaires trépignent et attendent de pouvoir exécuter les décisions de ces tribunaux: "Rendez-nous notre droit à mettre les gens à la rue!", voilà ce qu'ils nous disent. Parce que de solution de relogement, il n'y en a pas. Il n'y a même pas de solution d'hébergement d'urgence (qui rappelons-le, ne sont pas des logements!). Une expulsion, d'une personne, de plusieurs, enfants compris, c'est toujours plus de gens à la rue, un point c'est tout ! Et cela reprendra dès le 15 janvier si le moratoire n'est pas reconduit.

**Nous exigeons:**

Dans l'immédiat:

- Le prolongement du moratoire sur les expulsions domiciliaires, et ce jusqu'à la fin de la crise sanitaire et à la reprise de la vie sociale et économique de tous les secteurs sans exception.
- La réquisition et la mise à disposition de bâtiments d'habitation pour agrandir les espaces d'accueil - en attendant des solutions de logement pérennes - capables de loger tous ceux et toutes celles qui risqueraient de se retrouver à la rue, ou qui le sont déjà, et ce dans des conditions dignes.

Dès aujourd'hui et à plus long terme:

- La fin des expulsions! Le logement est un droit et un besoin fondamental<sup>2</sup>, et il est intolérable que la protection des propriétaires et de la multipropriété passe avant le droit au logement.
- Plus personne à la rue, des logements dignes pour toutes et tous ! Il est absurde qu'une société aussi riche que la nôtre ne parvienne pas à mettre un toit au-dessus de la tête de tout le monde! Le logement devrait être un point de départ, pas la lutte de toute une vie.

C'est pour cela que nous – locataires, personnes sans-abri, squatteur·euse·s, sans-papiers, habitant·e·s, soutenu·e·s par différentes organisations et collectifs – avons créé le **Front Anti-Expulsions**. Pour lutter contre les expulsions en nous organisant, en tissant un réseau large de solidarité, et en résistant effectivement contre les expulsions et/ou en soutien des personnes menacées d'expulsion. Parce que les expulsions nous concernent tous et toutes, parce que le logement est une question collective, de société.

**Contact presse: Mia - 0465 46 47 01 - [info@stopexpulsions.be](mailto:info@stopexpulsions.be) - FB: @stopexpulsions - [www.stopexpulsions.be](http://www.stopexpulsions.be)**

<sup>1</sup> Le terme « déguerpir » est le terme utilisé dans les décisions d'expulsion prononcées par les Justices de Paix

<sup>2</sup> Le droit au logement est par ailleurs consacré dans l'article 23 de la constitution belge. Il reste néanmoins largement théorique, tellement dans les faits il est subordonné au droit de propriété.